



Monsieur Le Maire, Guillaume VILLIBORD  
Mairie de Peisey-Nancroix  
Rue de l'Ecole des Mines  
73210 PEISEY-NANCROIX

**Par courriel uniquement**

Moûtiers, le 26 novembre 2025

Réf : PM-JV 2025-11-06

Affaire suivie par : Johanne Vallée / 06.89.25.89.69

**Objet :** Avis du SCoT sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Peisey-Nancroix

Monsieur le Maire,

Par courriel du 23 octobre 2025, vous avez consulté l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise sur votre projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune en tant que personne publique compétente en matière de SCoT et je vous en remercie.

Cette procédure a pour seul objet l'inscription d'une servitude de résidence principale sur l'OAP n°1 du Quiet. En effet, vous démontrez bien la situation tendue du marché de l'immobilier et l'absence d'offre de logements permanents et abordables pour répondre à la demande. Vue l'attractivité touristique de votre commune, support de la station Peisey-Vallandry rattachée aux Arcs, il est pertinent de mobiliser ce nouvel outil de planification permis par la loi Le Meur. **Vous participez en ce sens aux grands objectifs du SCoT de production de logements pour la population.**

Toutefois, cette évolution de votre PLU qui date de début 2020 ne prend pas en compte les évolutions législatives et réflexions en cours à l'échelle de la Tarentaise sur **les nouveaux modes d'aménagement. Il s'agit de :**

- Participer plus fort à la **trajectoire de sobriété foncière** ;
- **Prendre en compte les risques identifiés sur la gestion des eaux de pluie** au regard des désordres déjà intervenus à l'aval, notamment en 2023, et de la connaissance des cours d'eau situés à proximité ;
- **Favoriser une meilleure prise en compte des ressources** par la qualité énergétique du projet et la gestion des terres au projet d'aménagement.

Aussi nous vous encourageons vivement à réduire de moitié l'emprise du projet actuellement définie à de 1,75ha et d'augmenter la densité de l'opération maintenue dans l'OAP à 20



logements par ha, alors que les réflexions cherchent à s'approcher des 35 logements par ha pour les stations moyennes et satellites.

**Concernant la gestion des eaux de pluie, le projet ne devra pas aggraver la situation actuelle et tant que possible participer à son amélioration.** Une gestion à la parcelle est à privilégier et/ou une régulation et rétention avant exutoire vers le torrent de Borbollion et/ou le ruisseau du Dard, selon la direction souhaitée des écoulements, qui pourrait être précisée au sein de l'OAP. Également, nous vous invitons vivement à intégrer dans l'OAP et le règlement du PLU les conclusions des études réalisées sur ces cours d'eau.

Au regard du rapport de compatibilité de votre projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune, je vous fais part de **notre avis favorable concernant l'inscription de cette servitude de résidence principale, accompagné**

- **d'une réserve sur la gestion des eaux de pluie qui doit prendre en compte les risques identifiés suite aux récents désordres connus en 2023 ;**
- **et une observation sur la trajectoire de sobriété foncière à renforcer.**

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Fabrice PANNEKOUCKE et par délégation,



Patrick MARTIN  
1er Vice-Président APTV  
Président du SCoT Tarentaise Vanoise

